

Assemblée générale de l'Association des communes genevoises



Photo Serge Honthaas

Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

A l'occasion de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG), qui a eu lieu le 27 septembre dernier à Vernier, M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, a notamment évoqué le rôle essentiel des communes dans le maintien du lien social.

«En cette année de bicentenaire, il est plaisant de rappeler que Vernier a été le chef-lieu d'un canton français qui réunissait à lui les communes du Petit-Saconnex, de Dardagny, Russin et Satigny. En 1816, Vernier comptait 566 habitants. Désormais seizième ville suisse, elle est aujourd'hui soixante fois plus peuplée.

Ce bref rappel amène quelques observations.

Premier constat: rien n'est jamais figé. Pas même les organisations administratives. L'évolution de l'institution communale genevoise, créée en 1798, n'est pas achevée. Elle a subi de nombreux ajustements. Ce mouvement n'a pas vocation à s'arrêter dans un sourire de contentement. Il se prolonge. L'évolution de la société l'exige. Et pour ce qui nous occupe en ce moment, la constitution aussi l'exige, sous le regard insistant du Grand Conseil, qui nous fixe des délais.

Deuxième constat: une réflexion saine commence par un examen introspectif. Dans cette veine, une question centrale se pose: à quoi sert une commune?

Dans une vision très jacobine héritée, peut-être, de notre passé français, certains considèrent les communes comme des organes d'exécution, de transmission et, finalement, d'application de décisions cantonales. C'est un travers que certains d'entre vous dénoncent, soucieux d'une meilleure marge de manœuvre, par exemple dans les domaines des normes de construction, de l'aménagement, de la signalisation routière ou encore du maintien à domicile.

Pour d'autres, au contraire, les communes représentent la seule véritable expression de démocratie populaire. Le premier échelon d'une trilogie qui fait de la commune le noyau de la décision, et le canton et la Confédération, la périphérie. Cette position légitimerait toutes sortes d'incursions dans des champs de compétence qui ne sont pas les siens et qui vont parfois jusqu'à voir des communes se mêler de la guerre à Gaza ou du commerce mondial.

En s'affrontant, ces visions favorisent une confusion que je crois au cœur d'une crise du système. La crise, ce n'est pas seulement l'état des finances. La crise, c'est aussi ce que ressent le citoyen en regard de l'autorité publique. Le plus souvent, il ne sait plus qui fait quoi. Combien d'entre vous sont ainsi régulièrement pris à parti pour des reproches qui, en réalité, ne les concernent pas: l'aménagement d'une place, la lenteur d'une démarche ou la visibilité d'un carrefour, par exemple?

Cela nous conduit au troisième constat: faute de compréhension globale et de réponses concrètes à leurs questions, les citoyens se recroquevillent. Ils se muent en bénéficiaires exigeants de prestations, indifférents au niveau qui les délivre, d'autant que, le plus souvent, ils l'ignorent. Leur volonté de s'impliquer réellement dans la vie publique diminue. En Ville de Genève, si la tendance observée depuis une

décennie se poursuit, les autorités communales seront élues l'année prochaine par un tiers seulement du corps électoral.



M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat.
Photo Serge Honthaas

Cette crise du vote répond d'ailleurs à celle des partis qui, souvent, peinent à recruter des candidats. Parfois même, il faut plusieurs mois pour convaincre quelqu'un d'occuper un siège laissé vacant par un démissionnaire. A ce jour, sur 906 conseillers municipaux, nous avons enregistré 347 démissions et 110 refus. Le taux de renouvellement en cours de législature dépasse ainsi déjà la barre des 50%, record historique absolu, alors même que la législature est loin d'être terminée!

Quatrième constat: la vie s'est progressivement déterritorialisée. On habite dans une commune, on travaille dans une autre, on déploie ses loisirs dans une troisième. En raison de la pénurie de logements, on ne choisit plus vraiment la commune où on habite. On va où l'on peut. Cela aussi explique la désaffection de l'intérêt populaire pour la vie communale.

Dans ces évolutions, les communes – j'en suis persuadé – doivent jouer un rôle accru de maintien du lien social, en particulier pour les jeunes et pour les aînés, et d'intégration pour les immigrants et les nouveaux habitants.

Je n'ai jamais été de ceux qui prétendent que les communes n'ont plus de raison d'être. Au contraire, je suis persuadé que dans un monde en constant changement, globalisé et même, aujourd'hui, en plein désarroi, la proximité d'une autorité communale est essentielle.

Mais encore faut-il qu'elle puisse se matérialiser dans des compétences réelles, tangibles et clairement identifiées: des compétences qui lui sont propres, avec le moins possible d'intrusion cantonale et vice-versa.

Chers élus,
La nouvelle constitution exige que les compétences entre le canton et les communes soient réparties selon les principes de «proximité, subsidiarité, transparence et efficacité» (article 133). Comme le texte ne suggère pas l'organisation de cette répartition, nous devons y travailler ensemble. Ce chantier prioritaire est soumis à des délais contraignants. Il doit être mené à terme durant la présente législature. Cela est à notre portée. L'Allemagne s'est réunifiée en huit mois. Nous devrions être capable de réorganiser les tâches canton/communes en cinq ans!

La diversité des points de vue est pour beaucoup le produit de vieilles méfiances, davantage que le résultat d'une lecture attentive. J'entends bien les critiques formulées ici et là. Je connais les craintes que la perspective de tout changement suscite forcément. C'est dans l'ordre des choses. On interpelle le Conseil d'Etat et, parfois, on l'invective. Mais au risque de vous étonner, je vous dirai pourtant que nous disons fondamentalement la même chose.

L'idée un peu obsédante selon laquelle des communes perdraient de leur pouvoir d'action ou de leur autonomie ne correspond pas à la réalité. C'est même du contraire qu'il est question. Il n'est pas question de transfert de compétences sans transfert des moyens appropriés. C'est même une clé. Ce chantier prioritaire, l'ACG et le Conseil d'Etat en ont annoncé l'ouverture le 30 avril dernier. Deux mois plus tard, le comité de pilotage politique paritaire prenait connaissance du premier rapport d'étape du groupe de travail technique et décidait de présenter trois trains de lois successifs.

Le premier, concernant les réformes les plus aisées, doit être soumis au Grand Conseil avant la fin de l'année 2014. Nous y sommes presque. Le deuxième, pour les thèmes plus complexes, sera livré au printemps 2015. Le troisième, pour les sujets nécessitant des analyses plus approfondies, au second semestre 2015.



(De gauche à droite) MM. Thierry Apothéloz, vice-président de l'Association des communes genevoises (ACG) et maire de Vernier, hôte de l'assemblée générale 2014, et Alain Rüttsche, directeur général de l'ACG, et Mmes Catherine Kuffer-Galland, présidente de l'ACG et maire de Vandœuvres, Sandrine Salerno, vice-présidente de l'ACG et conseillère administrative de la

Le champ de nos réflexions est large. Dès que nous aurons restauré le sens que doivent avoir les communes, je suis certain que nous pourrons redynamiser leur vie politique. Augmenter le taux de participation aux scrutins. Retrouver des vocations pour nos conseils municipaux et les exécutifs. Et pour vous, qui occupez ces fonctions, retrouver pleinement la reconnaissance de vos administrés et leur respect.

L'année prochaine, à l'assemblée générale de l'ACG, nous verrons de nouveaux visages. Il nous incombe de bien les accueillir. De nouveaux magistrats communaux relèveront celles et ceux qui auront choisi de ne pas se représenter. Par avance, je les remercie pour le travail accompli, durant une ou plusieurs législatures, au service du bien public.

D'ici là, je vous souhaite de riches débats. Ils sont le privilège de notre démocratie. Elus de nos communes, c'est par vous que se manifeste cette vie démocratique que nous chérissons tous, sur le terrain, là où s'expriment vos compétences, dans la proximité avec nos administrés et dans le partage de leurs préoccupations quotidiennes.

Vivent les communes genevoises! Vive la République! Vive Genève!»

FRANÇOIS LONGCHAMP

Président du Conseil d'Etat

L'ACG, une association au service des communes du canton de Genève

L'Association des communes genevoises (ACG) est une institution de droit public regroupant les quarante-cinq communes du canton de Genève. Interlocutrice privilégiée des autorités cantonales pour les affaires touchant aux communes, cette organisation fonctionne comme plaque tournante, centre de coordination et de pilotage de projets et instance de formation. Elle offre également un support opérationnel aux communes, représentées en son sein par leurs exécutifs. Elle est aujourd'hui représentée dans un grand nombre d'entités publiques et de commissions officielles.

Mme Catherine Kuffer-Galland, maire de Vandœuvres, assure la présidence de l'ACG. Ses vice-présidents sont M. Thierry Apothéloz, maire de Vernier, et Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative de la Ville de Genève.

